



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Isabelle HUIGNARD
Téléphone : 02.43.01.51.48
Télécopie : 02.43.01.51.02
Courriel : isabelle.huignard@mayenne.gouv.fr

Laval, le 17 NOV. 2015

Le préfet de la Mayenne

à

Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et
du numérique
Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction de la protection et de la gestion des
ressources en eau et minérales
Bureau de la gestion et de la législation des ressources
minérales non énergétiques
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE Cedex

Objet : permis exclusif de recherches de mines « Pemis Olivet » - SGZ France

Référence : votre courrier du 18 mars 2015

Par courrier susvisé, vous m'avez informé du dépôt d'une demande de la société SGZ FRANCE, le 3 mars 2015, sollicitant l'octroi pour une période de 5 ans du permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'or, d'argent, de plomb, de zinc, de germanium, d'indium et de substances connexes dit « Permis d'Olivet », situé sur 26 communes du département de la Mayenne.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire qui a déclaré le dossier recevable le 12 juin 2015.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis de mise en concurrence a été publié par mes soins au Journal Officiel le 18 août 2015. Celui-ci a également été affiché en préfecture et en sous-préfecture de Mayenne.

Une fois cette parution intervenue, il a été procédé à la consultation des services suivants :

- sous-préfet de Mayenne,
- délégué militaire départemental,
- agence régionale de santé,
- direction régionale des affaires culturelles,
- direction départementale des territoires,
- service départemental d'incendie et de secours.

Parallèlement, j'ai souhaité consulter le département, la communauté d'agglomération de Laval, les communautés de communes comprises dans le périmètre ainsi que les 26 communes.

A l'issue de ces consultations, j'ai transmis les réponses obtenues, dont vous trouverez copies ci-jointes, au DREAL pour avis.



Vous trouverez, ci-joint, son avis accompagné d'un rapport d'instruction.

J'ai pris acte que la consultation du public serait organisée par vos soins dans le cadre de la décision de l'octroi du permis, conformément à l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement.

Pour répondre aux inquiétudes et aux interrogations suscitées par ces travaux de recherches de mines, j'envisage la mise en place d'une commission d'information et de suivi des travaux, en cas de délivrance du titre minier.

Au vu de ce qui précède et des résultats de la consultation administrative, je vous informe que j'émet un avis favorable à la délivrance du permis.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,



Philippe VIGNES

Copie transmise pour information à :

Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – service des risques naturels et technologiques